



ICAO

## ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

Vingt-septième réunion du Groupe régional Afrique-océan Indien de planification et de mise en œuvre (APIRG/27) et dixième réunion du Groupe régional de sécurité de l'aviation — Région Afrique-océan Indien (RASG-AFI/10), Séances conjointes

4 et 8 novembre 2024

**Point 3 : Coordination APIRG et RASG-AFI**

**3.4. Surveillance dans l'espace aérien de la Région AFI**

**Évolution de la Région de l'Atlantique Sud**

(Note présentée par le Secrétariat)

**RÉSUMÉ**

La présente note de travail décrit l'évolution de la Région de l'Atlantique Sud (SAT), à savoir les réalisations, les activités en cours, et les questions devant être portées à l'attention de l'APIRG.

Les suites à donner par la réunion figurent au **paragraphe 3**.

**RÉFÉRENCES**

- Manuel de procédures de l'APIRG
- Manuel du Groupe SAT
- Résumé des discussions de la réunion SAT IMG/3 et procès-verbal de la réunion SAT IMG/4
- Résumé des discussions de la réunion SAT SOG/3 et procès-verbal de la réunion SAT SOG/4
- Résumé des discussions de la réunion SAT SG/1.

*Objectifs stratégiques*

*A – Sécurité, B – Capacité et Efficacité de la navigation aérienne, D – Développement économique du transport aérien, et E – Protection de l'environnement.*

**1 INTRODUCTION**

1.1 Le Groupe informel de coordination pour l'amélioration des services de la circulation aérienne au-dessus de l'Atlantique Sud (SAT) est un groupe technique composé des États membres de l'OACI responsables de la fourniture des services de circulation aérienne au-dessus de l'Atlantique Sud, les fournisseurs des services de navigation aérienne associés, et l'Association du transport aérien international (IATA) et d'autres parties prenantes correspondantes. Les États membres du Groupe sont l'Angola, l'Argentine, le Brésil, Cabo Verde, la Côte d'Ivoire, la France, le Ghana, le Maroc, la Namibie, le Portugal, le Sénégal, l'Afrique du Sud, l'Espagne, Trinidad-et-Tobago, et l'Uruguay. La

Région SAT comprend 14 régions d'information de vol (FIR) comme le montre l'**Appendice 1**.

- 1.2 La structure du Groupe SAT comprend trois principaux organes, un groupe administratif, le Comité directeur du Groupe SAT (SAT SG) et deux groupes de travail, à savoir le Groupe Atlantique Sud (SAT) de gestion de la mise en œuvre (SAT IMG) et le Groupe SAT de supervision (SAT SOG). Plusieurs équipes de projet ont été créées sous chacun des organes afin de planifier et exécuter les Décisions du SAT SG .
- 1.3 Les paragraphes 1.4 b) et 2.3 du Manuel du Groupe SAT disposent que le Groupe régional Afrique – océan Indien de planification et de mise en œuvre (APIRG) et tous les États utilisateurs devraient être tenus au courant de l'évolution, et de l'identification et de la résolution des carences de navigation aérienne dans la Région SAT. Par ailleurs, le paragraphe 7.1 du Manuel prescrit au Comité directeur du Groupe SAT (SAT-SG) de rendre compte à l'APIRG, par l'intermédiaire de son Secrétaire et à d'autres PIRG, à travers les bureaux régionaux de l'OACI accrédités.
- 1.4 Depuis la réunion AAOSG/6, plusieurs activités ont été menées dans la Région SAT, notamment la tenue des réunions des organes auxiliaires et les activités des équipes de projet mis sur pied avec d'importantes réalisations à la clé. Les questions essentielles qui ont été soulevées seront également portées à l'attention de la réunion.

## **2 ANALYSE**

- 2.1 Le Comité directeur du Groupe SAT a tenu sa première réunion en mode virtuel le 4 décembre 2023. Au nombre des résultats des discussions de la réunion figure l'appel lancé au Secrétariat pour qu'il rende compte de l'attribution des fréquences à chaque réunion du Comité directeur du Groupe SAT, la réalisation d'une étude faisabilité pour la création d'un Groupe SAT d'analyse des événements ATS et dans le même ordre d'idées, un appel a été lancé pour la participation des RSOO de la Région AFI aux réunions du Groupe SAT de supervision de la sécurité (SAT SOG), l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action pour répondre à l'absence ou à l'inexhaustivité des données communiquées par les États sur le RVSM, la PBCS et les LHD dans la Région SAT. La réunion a aussi recommandé au Président du Comité directeur du Groupe SAT d'assurer la coordination avec les PIRG compétents pour s'accorder sur des options adaptées pour recevoir les prévisions de trafic appropriées dans la Région SAT.
- 2.2 La troisième réunion du Groupe SAT de gestion de la mise en œuvre (SAT IMG) s'est tenue du 5 au 8 février 2024 à Santa Maria (îles des Açores) au Portugal avec la participation en distanciel de certains membres. La réunion s'est penchée sur les questions liées à la planification et la mise en œuvre des services de circulation aérienne dans la Région SAT. Au nombre des résultats de cette réunion figurent l'adoption du Plan de contingence ATM de la Région SAT (Doc 002 du SAT), l'élaboration et la publication d'un Bulletin OPS du Groupe SAT pour résoudre les problèmes de connexion des vols au CPLDC, surtout dans les FIR Dakar, Accra et Abidjan, ainsi que la transformation de la Route ATS UN866 en une route bidirectionnelle dans le corridor EURSAM.
- 2.3 La troisième réunion du Groupe de SAT de supervision de la sécurité (SAT SOG 3) s'est tenue à Sao Paulo (Brésil) du 15 au 19 avril 2024 avec la participation en distanciel des bureaux régionaux EURNAT, ESAF et WACAF de l'OACI. Au nombre des résultats de la réunion figurent la création d'une équipe de projet du Groupe SAT pour faire progresser les travaux de définition des responsabilités en matière de surveillance de la sécurité et dans les domaines d'application des améliorations ATM dans la Région SAT conformément à la Décision 05 de la réunion SAT SG/1, qui a chargé les équipes de projet concernées du Groupe SAT de gestion de la mise en œuvre et du Groupe SAT de supervision de la sécurité d'assurer la coordination de cette tâche et de soumettre le projet final, pour examen et observation, au plus tard le 31 octobre 2024. Une approche par étapes sera suivie dans ce processus afin de faciliter l'évaluation de la sécurité et l'établissement des rapports, ainsi que la mise en œuvre cohérente des nouveaux concepts et applications dans la Région.

- 2.4 Le mandat des RMA de la Région SAT a été aussi examiné lors des réunions SAT IMG4 et SAT SOG4 tenues en octobre 2024. Il a été souligné que la portée des activités des RMA ne s'étend pas à la Région SAT. C'est pourquoi, les deux réunions ont formulé la même recommandation, à savoir de modifier le mandat des RMA pour y intégrer la surveillance des opérations dans l'espace aérien RVSM dans la Région SAT. La modification proposée au mandat de l'ARMA figure en **Pièce jointe A** à la présente note de travail.
- 2.5 Il ressort de ces trois réunions que la question des domaines de responsabilité et d'applicabilité de la Région SAT semble être cruciale à la fois pour la supervision de la sécurité et l'harmonisation des projets de mise en œuvre dans les régions ayant une interface avec l'espace aérien continental. L'APIRG et le RASG-AFI devraient surveiller plus étroitement l'évolution de la Région SAT afin de mieux fournir des orientations pour l'harmonisation et la coordination des procédures opérationnelles applicables.
- 2.6 Les réunions du SAT IMG et du SAT SOG ont aussi posé le problème critique de la collecte des données et des informations dans les États. Il a été annoncé que très peu d'États de la Région AFI qui sont membres du Groupe SAT sont engagés dans l'échange de données et des informations à des fins de surveillance et d'enquête, ce qui nuit à l'estimation efficace du risque de collision verticale dans la Région SAT. Il a également été annoncé que la majorité des États de la Région AFI sont moins impliqués dans les projets du Groupe SAT.
- 2.7 Sur le plan régional, il a été relevé qu'aucun mécanisme n'a été mis en place pour assurer la coordination entre les États AFI membres du Groupe SAT, d'où l'absence d'échange d'informations et de coordination des efforts sur les questions de sécurité et de mise en œuvre. Il a par ailleurs été relevé que le taux de roulement des points focaux du Groupe SAT est devenu élevé à cause des changements des responsabilités au sein des pays. Autant d'obstacles qui rendent la contribution des États AFI aux activités du Groupe SAT moins efficace avec moins d'effets.
- 2.8 Il faut un changement d'orientation en ce qui concerne la participation des États de la Région AFI aux activités du Groupe SAT. Les États AFI pourraient envisager de créer une équipe de projet SAT dans la Région AFI afin de coordonner les efforts pour faire face à leurs obstacles communs en matière de sécurité et de mise en œuvre, et contribuer plus efficacement aux projets du Groupe SAT. L'implication des décideurs dans les réunions du Comité directeur du Groupe SAT aura également une incidence positive sur l'amélioration des services de navigation aérienne dans la Région.

### **3 SUITE À DONNER PAR LA RÉUNION**

#### 3.1. La réunion est invitée à :

- a) prendre acte des informations fournies dans la présente note de travail ;
- b) approuver les projets de conclusion et de décision formulés par le Sous-groupe AAO en ce qui concerne l'analyse des incidents de sécurité dans la Région SAT, ainsi que le projet de délimitation de la Région SAT ;
- c) statuer sur les projets de conclusion et de décision ci-dessous.

<b>Conclusion 27/XX de la réunion APIRG/27 : Prévisions de trafic dans la Région SAT</b>					
Pourquoi :	<i>Soutenir la mise en œuvre dans les FIR de la Région AFI dont une partie de l'espace aérien fait partie de la Région SAT,</i>				
Quoi :	<p><i>a) les États du Groupe SAT fournissent les statistiques annuelles du trafic pour la partie océanique de leurs FIRs aux bureaux régionaux de l'OACI accrédités ;</i></p> <p><i>b) Les prévisions de trafic dans la Région SAT doivent être fournies à court terme (un an), à moyen terme (deux ans), et à long terme (cinq ans) pour le corridor EUR/SAM et l'espace aérien AORRA entre les niveaux de vol FL290 et FL410 inclus.</i></p>				
Qui :	<p><i>a) États AFI membres du Groupe SAT (Angola, Cabo Verde, Côte d'Ivoire, Ghana, Namibie, Sénégal, Afrique du Sud)</i></p> <p><i>b) Secrétariat, ARMA</i></p>				
Quand :	<p><i>a) 31 décembre 2025</i></p> <p><i>b) Réunion APIRG/28</i></p>				
Suivi de la mise en œuvre					
Suivi nécessaire	<p>Oui <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Non <input type="checkbox"/></p>	Indicateurs	<p>Indicateur 1 : Les statistiques de trafic des États AFI membres du Groupe SAT sont fournies</p> <p>Indicateur 2 : Les prévisions de trafic sont fournies</p>	Moyens de collecte des données	Moyen 1 : Rapports de l'APIRG

<b>Conclusion 27/XX de la réunion APIRG/27 : Amélioration de la contribution des États AFI au Groupe SAT</b>	
Pourquoi :	<i>Assurer une participation collaborative et efficace des États AFI concernés aux activités du Groupe SAT,</i>
Quoi :	<p><i>a) Les Directeurs des autorités de l'aviation civile des États AFI membres du Groupe SAT sont encouragés à participer efficacement aux réunions du Comité directeur du Groupe SAT ;</i></p> <p><i>b) Le Secrétariat élabore le mandat de l'équipe de projet SAT de la Région AFI à soumettre à la prochaine réunion de l'APIRG, pour approbation.</i></p>
Qui :	<p><i>a) DGAC</i></p> <p><i>b) Secrétariat</i></p>
Quand :	<p><i>a) Décembre 2024</i></p> <p><i>b) Next APIRG 28</i></p>

Suivi de la mise en œuvre					
Suivi nécessaire	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Indicateurs	Indicateur 1 : Participation des DGAC aux réunions du SAT SG Indicateur 2 : Le mandat de l'équipe de projet SAT de la Région AFI est élaboré.	Moyens de collecte des données	Moyen 1 : Rapports du Comité directeur du Groupe SAT Moyen 2 : Rapport de la réunion APIRG/28

<b>Décision 27/XX de la réunion APIRG/27 : Portée des activités de l'ARMA</b>					
Pourquoi :	<i>Assurer des activités exhaustives de l'ARMA dans toute la Région AFI.</i>				
Quoi :	<i>Le mandat de l'ARMA joint en Appendice A, qui a été révisé pour y intégrer la surveillance et les comptes rendus sur les opérations RVSM et PCBS dans la Région SAT, est approuvé.</i>				
Qui :	<i>APIRG</i>				
Quand :	<i>8 novembre 2024</i>				
Suivi de la mise en œuvre					
Suivi nécessaire	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Indicateurs	Indicateur 1 : Le mandat de l'ARMA est approuvé	Moyens de collecte des données	Moyen 1 : Rapport de la réunion APIRG/27

<b>Décision 27/XX de la réunion APIRG/27 : Engagement des États AFI dans le Groupe SAT</b>	
Pourquoi :	<i>Assurer un engagement efficace des États AFI dans les activités du Groupe SAT.</i>
Quoi :	<p>a) <i>Les États AFI membres du Groupe SAT doivent désigner des points focaux SAT pour participer efficacement aux projets SAT et aux campagnes de collecte des données du Groupe SAT ;</i></p> <p>b) <i>L'ARMA organise des ateliers dans les différents États pour examiner la question des faibles réponses à la collecte des données pour la surveillance des performances de sécurité dans la Région SAT, en coordination avec le Secrétariat ;</i></p>

	c) <i>Les États AFI membres du Groupe SAT doivent veiller à la transmission efficace et en temps opportun de comptes rendus sur les larges écarts de hauteur à l'ARMA et à l'intégration d'une culture juste dans le cadre de leurs comptes rendus.</i>				
Qui :	a) <i>États AFI membres du Groupe SAT, ANSP de la Région AFI qui font partie du Groupe SAT</i> b) <i>ARMA, Secrétariat</i> c) <i>États AFI membres du Groupe SAT</i>				
Quand :	8 novembre 2024				
Suivi de la mise en œuvre					
Suivi nécessaire	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Indicateurs	Indicateur 1 : Les données sont fournies par les États AFI Indicateur 2 : Les points focaux nationaux sont désignés Indicateur 3 : Atelier organisé pour les États AFI membres du Groupe SAT identifiés	Moyens de collecte des données	Moyen 1 : Rapport de la collecte des données  Moyen 2 : Lettre de désignation des points focaux par les États  Moyen 3 : Résultats de l'atelier

---FIN---

APPENDICE 1

RÉGIONS D'INFORMATION DE VOL DANS LA RÉGION ATLANTIQUE SUD

